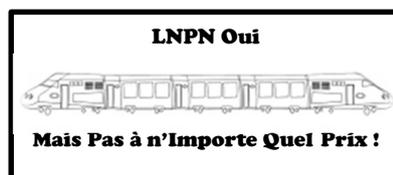


Réunion

Le 19 octobre 2023

A 20 heures 10 – Salle du Conseil Municipal – Mairie de ROUMARE



Etaient présents : (Dans l'ordre d'émargement)

Josiane LELIEVRE
 Agnès LARGILLET
 Jean-Paul COUILLER
 Baptiste DETALMINIL
 Nicolas OCTAU
 Bernard BRUNET
 Raynald TOCQUEVILLE
 Daniel GRENIER
 Sylvain GARAND
 Isabelle MARLIER
 Jean-François CHEMIN
 Christian FOSSOUL
 Christophe DEVE
 Eric HALBOURG
 Paul LESELLIER
 Michel BENTOT

Absents excusés :

Dominique GAMBIER
 Alain PETIT

Objet de la réunion :

- Lancer une campagne d'adhésion
- Déterminer la date et le lieu de la prochaine Assemblée générale afin de réviser les statuts et élire officiellement un président

Mme LELIEVRE faisant fonction de présidente de l'association « **LNP, oui mais pas à n'importe quel prix !** », ouvre la séance. Elle remercie Monsieur le Maire de Roumare pour le prêt de la salle et expose les motifs de la réunion.

Mme LARGILLET précise que la révision des statuts doit s'opérer dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire.

M. BENTOT indique que pour pouvoir un jour ester en justice, il est indispensable de repartir sur des bases réglementaires saines. L'Assemblée générale doit modifier les statuts afin de définir les modalités d'élection du président et des membres du bureau.

Mme LELIEVRE met à disposition les documents suivants :

- Note sur la *Réunion d'information et d'échange sur le projet Ligne nouvelle Paris-Normandie* qui s'est tenue à la Préfecture de Rouen le 26 juin 2023
- Courrier de Monsieur Pascal Sanjuan, Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine datant du 6 juin 2023
- Etapes et jalons clés sur le projet LNP, document interne de SNCF Réseau – Août 2023
- Lettre d'appel à adhésion « Nouveau calendrier pour le projet LNP »
- Bulletin d'adhésion 2024 pour les communes
- Bulletin d'adhésion 2024 pour les particuliers

Elle sollicite les communes représentées pour diffuser rapidement le bulletin d'adhésion auprès de leurs administrés via les bulletins municipaux, afin de pouvoir convoquer la prochaine Assemblée générale dans les meilleurs délais.

M. BENTOT propose, avec l'accord de M. GARAND, de joindre au bulletin, le RIB de l'association, afin de faciliter le paiement des cotisations.

Il indique également que pour la prochaine Assemblée générale, la date du 7 décembre avait été retenue mais pense que le mois de février serait préférable afin de donner le temps aux communes d'appeler les adhésions et collecter les cotisations.

Mme LELIEVRE souligne l'importance de la présence des représentants des communes concernées par le tracé Barentin/Yvetot, aussi elle demande que la réunion se tienne en dehors des communes concernées par la 1^{ère} étape du tracé.

M. HALBOURG se propose d'accueillir la prochaine Assemblée générale à Motteville.

M. CHEMIN rappelle que cette zone est hors enquête publique pour le moment.

M. GRENIER aimerait avoir une visibilité globale du projet et non uniquement de la zone éventuelle de passage sur sa commune.

M. BENTOT précise que le plan global fait apparaître quatre débouchés possibles : La Vaupalière, Saint-Jean-du-Cardonnay, Roumare et Le Houlme.

Mme LELIEVRE informe qu'elle a sollicité un rendez-vous auprès de M. ROBLES. Sa réponse lui est parvenue récemment dans laquelle il indiquait qu'actuellement, il renforçait ses équipes et affinait le calendrier technique et de concertation, après quoi un temps dédié aux échanges sera organisé.

M. OCTAU signale que les périmètres d'étude pour les communes concernées, définis par l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2023, font apparaître les zones préférentielles de passage.

M. BRUNET redoute que si le projet est maintenu, des expropriations interviendront à Saint-Jean-du-Cardonnay, notamment sur la route de Duclair.

Mme LELIEVRE interroge sur la faisabilité d'une voie ferrée en tranchée.

M. BENTOT indique qu'en dehors de toutes zones d'habitations ou d'infrastructures, la création d'un tunnel n'est pas justifiée. Hors zones d'activités humaines, la nouvelle voie ferrée sera donc aérienne.

M. CHEMIN rappelle que le projet prévoit un tunnel de la nouvelle gare jusqu'aux MIN, la voie passera au-dessus de la Seine puis sera à nouveau souterraine.

M. BENTOT évoque le caractère incompréhensible du projet, eu égard aux éléments de relief du territoire et au dénivelé estimé.

M. LELIEVRE ajoute que l'impact environnemental du projet renforce cette incompréhension.

M. BRUNET rappelle que le choix du lieu de la future gare conditionne le futur tracé.

M. LESEILLIER informe que dans la Région Île de France, un tunnel de vingt kilomètres sera creusé afin de préserver la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

Mme LEVIEVRE propose un report de l'Assemblée générale en février 2024. Elle demande que chacun publie le bulletin d'adhésion dans les bulletins municipaux, prévoit un point d'accueil des adhésions en mairie et précise que M. GARAND prélèvera les bulletins retour et collectera les cotisations.

Mme LARGILLET rappelle qu'un article commun devait être rédigé afin de communiquer sur le projet et l'association.

Mme MARLIER indique qu'un texte paraîtra dans le bulletin municipal de Saint-Jean-du-Cardonnay du mois d'octobre. Elle propose de le partager pour que chacun puisse l'adapter à sa commune.

M. HALBOURG souhaiterait pouvoir motiver ses habitants alors que sa commune n'est pas encore concernée par le projet.

M. BENTOT précise que s'il existe une étape 1, il y aura une étape 2. Chacun est concerné non seulement par les nuisances relatives au tracé, mais aussi parce que le projet viendra modifier et même complexifier le trajet pour se rendre à Paris en ajoutant une étape : le transfert de la gare rive-droite à la gare rive-gauche.

M. DEVE avance que la division du projet en étapes est aussi une façon de diviser l'opposition.

M. BENTOT ajoute que c'est également un moyen d'éviter la question du Viaduc de Barentin. Le découpage du projet répond aussi à des contraintes financières fortes.

M. CHEMIN précise que la Première Ministre avait annoncé lors d'une conférence de presse, que le coût du projet s'élèverait à 20 Milliards d'euros sur 10 ans. Le COI, quant à lui, évaluait le projet à 48 Milliards d'euros en 2019. Les dépenses les plus importantes se concentreront sur le tronçon Paris/Mantes-la-Jolie et sur la gare nouvelle de Rouen. M. CHEMIN, rappelle qu'aucune mission n'est à ce jour programmée pour le tronçon Barentin/Yvetot, et que les modes de financement seront définis lors du prochain quinquennat. Il n'est pas convaincu du maintien du projet mais recommande de rester vigilant.

Mme LELIEVRE souligne que les difficultés majeures au projet s'étendent de la sortie du tunnel jusqu'à Motteville. Elle se pose la question des moyens de susciter les adhésions dans les communes les plus éloignées.

M. HALBOURG souhaite porter le sujet dans sa commune et sensibiliser ses habitants à l'impact environnemental du projet sur le territoire.

M. BENTOT réaffirme l'importance de l'unité du territoire et le rôle de l'association.

M. OCTAU assure que lorsque les quatre possibles passages de la ligne seront annoncés, il y aura suffisamment de personnes concernées par les contraintes du tracé et les contraintes de mobilité.

Mme LELIEVRE ajoute que la dégradation du service public renforce également la solidarité entre les habitants du territoire.

M. GARAND précise qu'au lancement du projet, toutes les communes de la Métropole étaient impliquées et qu'aujourd'hui il ne reste quasiment plus que des communes rurales.

Mme LELIEVRE souhaite que les Communautés de communes, en charge de l'aménagement du territoire, soient également sollicitées.

M. DEVE demande comment les communes se sont procuré les banderoles.

M. BENTOT indique qu'un programme avait été distribué aux communes et que chacune avait fait l'acquisition d'une banderole. Pour l'élaboration d'une prochaine banderole, il suggère de trouver un message plus percutant et plus court afin que ce dernier soit visible et lisible depuis la route.

Il est finalement convenu que la prochaine Assemblée générale se tiendra à Barentin afin de permettre aux habitants du secteur Motteville/Barentin de se sentir concernés par le projet LNPN et d'intégrer l'association.

La date de l'Assemblée générale extraordinaire sera définie et communiquée prochainement selon la disponibilité de la salle de Barentin, un jeudi du mois de février.

La séance est levée à 21h10.



La Présidente, Josiane LELIEVRE